

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 754

21 mars 2012

### SOMMAIRE

4Finance Lux S.à r.l. ....	36150	Elm Holding S.à r.l. ....	36192
Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF .....	36159	Elm Luxembourg Holding S.à r.l. ....	36192
Bamboo Garden S.à r.l. ....	36165	EnCo S.à r.l. ....	36184
Carnegie Fund Services S.A. ....	36150	Eneris Wind Italia SA .....	36184
Castle Island House S.A. ....	36151	Eneris Wind Italia SA .....	36184
Cattaro Investments S.A. ....	36154	Ereme S.A. ....	36192
CD Private Equity S.à r.l. ....	36153	Etudes et Formation S.A. ....	36192
CD Private Equity Sicar S.à r.l. ....	36153	Européenne de Participations et de Signa- lisation S.A. ....	36188
Claude Rizzon Immobilier S.à r.l. ....	36159	Européenne de Participations et de Signa- lisation S.A. ....	36163
Cofis Luxembourg S.A. ....	36159	Euro-Physics S.A. ....	36192
Comast Luxembourg s.à r.l. ....	36159	Euro Vat S.à r.l. ....	36184
Comast Luxembourg s.à r.l. ....	36162	Ferrassieres Energy Holdings S.A. ....	36178
Comast Luxembourg s.à r.l. ....	36162	Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl .....	36186
Compagnie de Promotion des Investisse- ments Européens S.A. ....	36162	Fotex Holding .....	36174
Compagnie du Charmont .....	36162	Green Valley Services S.A. ....	36163
Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A. .....	36163	International Investment and Patents S.A .....	36184
COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A. ....	36162	International Investment Holding S.à r.l. .....	36191
Connexion Group S.A. ....	36163	Intertrust (Luxembourg) S.A. ....	36185
CPI Asia Nippon Sarl .....	36164	Mela Properties One .....	36154
Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	36173	Naco Holdings-1 S.à r.l. ....	36167
Dekker .....	36174	SCI Kise .....	36157
Der Rasendoktor S.A. ....	36174	Siros S.A. ....	36174
Donker-Wellens Beteiligungsgesellschaft S.A. ....	36173	Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA) .....	36165
Duse III S. à r.l. ....	36173	Sport Investments S.C.A., Sicar .....	36188
Duvivier, S.à r.l. ....	36174	Stelco Immobilière S.A. ....	36148
Duvivier, S.à r.l. ....	36183	Teknon Investments S.A. ....	36179
Edam Holding S.à r.l. ....	36183	Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l. ....	36146
Efex S.A. ....	36191	VKB S.à r.l. ....	36151
Elephant Holding S.A. ....	36191	Winvest International S.A. SICAR .....	36186
Elliott Business Style S.A. ....	36183		

**Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.633.950,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.378.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of January.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132374,

here represented by Ms. Sofia Afonso-DaChao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on January 5, 2012.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132378, established pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2555 and dated November 9, 2007, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated November 9, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 325 and dated February 17, 2011.

II. The Company's share capital is set at twenty-four thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 24.725,00) represented by nine hundred eighty-nine (989) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of six million six hundred nine thousand two hundred twenty-five Euro (EUR 6.609.225,00) in order to raise it from its present amount of twenty-four thousand seven hundred twenty-five Euro (EUR 24.725,00) to six million six hundred thirty-three thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6.633.950,00) by creation and issuance of two hundred sixty-four thousand three hundred sixty-nine (264.369) new shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (the New Shares).

*Subscription - Payment*

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe for the New Shares in the aggregate amount of six million six hundred nine thousand two hundred forty-eight Euro (EUR 6.609.248,00) and to pay the subscription price in the same amount by payment in cash.

The amount of six million six hundred nine thousand two hundred forty-eight Euro (EUR 6.609.248,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of twenty-three Euro (EUR 23,00) to the legal reserve of the Company.

*Third resolution*

Following to the above, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at six million six hundred thirty-three thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6.633.950,00) represented by two hundred sixty-five thousand three hundred fifty-eight (265.358) shares with a nominal value of twentyfive Euro (EUR 25,00) each."

36147

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand five hundred Euro (EUR 3.500,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le neuf janvier.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132374,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 janvier 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Karlshoefe S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132378, constituée par acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2555, en date du 9 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 325, en date du 17 février 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-quatre mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 24.725,00) représenté par neuf cent quatre-vingt-neuf (989) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions six cent neuf mille deux cent vingt-cinq Euro (EUR 6.609.225,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent vingt-cinq Euro (EUR 24.725,00) à six millions six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00) par l'émission de deux cent soixante-quatre mille trois cent soixante-neuf (264.369) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (les Nouvelles Parts).

#### *Souscription - Libération*

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire aux Nouvelles Parts d'un montant total de six millions six cent neuf mille deux cent quarante-huit Euro (EUR 6.609.248,00) et payer le prix de souscription d'un même montant par paiement en numéraire.

Le montant de six millions six cent neuf mille deux cent quarante-huit Euro (EUR 6.609.248,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'allouer l'excès de contribution de vingt-trois Euro (EUR 23,00) à la réserve légale de la Société.

*Troisième résolution*

Suite à quoi, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent trente-trois mille neuf cent cinquante Euro (EUR 6.633.950,00) représenté par deux cent soixante-cinq mille trois cent cinquante-huit (265.358) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.”

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille cinq cents Euro (EUR 3.500,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2012. Relation: EAC/2012/606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019706/126.

(120024128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Stelco Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 37.524.

L'an deux mille douze

Le vingt-six janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STELCO IMMOBILIERE S.A.", avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 23 du 23 janvier 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2741 du 28 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.524.

L'assemblée est présidée par Madame Siyuan Isabelle HAO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-France PASTORE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille six cent trente-et-un euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 200.631,94), pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (EUR 74.368,06) à deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,00), par la création de huit cents (800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

2. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Introduction d'un capital autorisé.

4. Modification de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille six cent trente-et-un euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 200.631,94), pour le porter de son montant actuel de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et six cents (EUR 74.368,06) à deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 275.000,00), par la création de huit cents (800) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

*Deuxième résolution:*

Les actionnaires existants ayant totalement renoncé à leur droit préférentiel de souscription, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

*Intervention - Souscription - Libération:*

Est alors intervenue la société anonyme "TRUSTCAPITAL S.A.", avec siège social à L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 39.680,

ici représentée par Madame Marie-France PASTORE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 janvier 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci, qui déclare souscrire les huit cents (800) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale.

L'augmentation de capital a été partiellement libérée par apport en espèces d'un montant total de cinquante mille six cent trente-et-un euros et quatre-vingt-quatorze cents (EUR 50.631,94), de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution:*

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence de un million d'euros (EUR 1.000.000,00) par voie de capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de la présente assemblée générale extraordinaire au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihundertfünfundsiebzigtausend Euro (EUR 275.000,00), eingeteilt in tausendeinhundert (1.100) Aktien ohne Angabe des Nennwertes.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre. An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf eine Million Euro (EUR 1.000.000,00) erhöht werden, durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien ohne Nennwert.

Der Verwaltungsrat wird zu diesen Zwecken ermächtigt und beauftragt:

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben, mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Generalversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen.

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der oben genannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist während einer Dauer von fünf (5) Jahren, ab Veröffentlichung gegenwärtigen Protokolls im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, gültig und kann, bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtsmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt von Artikel fünf entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen."

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. I. Hao, L. Tran, M.-F. Pastore, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2012. Relation: LAC / 2012 / 4356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019692/104.

(120024416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Carnegie Fund Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.409.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 25 janvier 2012*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- la démission avec effet au 30 novembre 2011 de Monsieur Claes-Johan Geijer en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée;

- Madame Ann-Charlotte Byström Eek, Chief Operating Officer, Carnegie Investment Bank A.B., avec adresse professionnelle à Regeringsgatan 56, S-103 38 Stockholm, Suède a été nommée administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011 pour une période expirant à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011. Son mandat sera confirmé à la prochaine assemblée générale des actionnaires;

- Monsieur Bruno Frèrejean a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019884/17.

(120024918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**4Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.360.

Im Jahre zweitausend zwölf, den einunddreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck,

ist erschienen:

Herr Wolfgang SAUER, Kaufmann, wohnhaft in D-67480 Edenkoben, Bahnhofstraße, 149,

hier vertreten durch Herrn Christian KÖNIG, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54290 Trier, Jakobstr. 23,

gemäss Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg am 25. Januar 2012,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Dame Francine HERMES, Privatangestellte, wohnhaft in Heiderscheid, gemäss Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg am 25. Januar 2012;

Diese Vollmachten werden nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den für die Registrierung zuständigen Behörden eingereicht zu werden



Der vorbezeichnete Anteilshaber, handelnd wie eingangs erwähnt, welcher das gesamte Kapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung 4Finance Lux S.ar.l., (matr: 2011 24 06 698) mit dem Gesellschaftssitz in L-5252 Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange, e eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B unter Nummer 159.360, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Decker, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, am 11 März 2011, veröffentlicht im Mémorial C des Sociétés et Associations vom 25. Mai 2011, Nummer 1113, ersucht den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von Sandweiler, 25A, rue Michel Rodange nach L-2633 Senningerberg, 56, rue de Trèves, zu verlegen.

Infolgedessen beschließt der Gesellschafter Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

« **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven. Er kann durch Beschluss der Geschäftsführer, die gemeinsam die Geschäftsleitung der Gesellschaft bilden, an jeden anderen Ort in Luxemburg-Stadt verlegt werden. »

Da die Tagesordnung erschöpft ist wurde diese Generalversammlung hiermit geschlossen.

Die Kosten dieser Urkunde werden auf 500,- € abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2012. Relation: DIE/2012/1306. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbruck, den 13. Februar 2012.

Référence de publication: 2012021265/41.

(120026413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

**Castle Island House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.683.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019886/10.

(120025419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**VKB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 166.717.

STATUTS

L'an deux mil douze, le quatre janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Loïc Vinckenbosch, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 6 novembre 1977, demeurant à B-6960 Manhay (Belgique), 15, route du Coignelot.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "VKB S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Weiswampach.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services dans les domaines de la comptabilité et de la finance, la création et la vente de logiciels de gestion financière, ainsi que la consultance économique et organisationnelle.

La société peut également prêter des mandats d'administrateur, de liquidateur ou de commissaire dans d'autres sociétés.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent cinquante euros (150,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique, Monsieur Loïc Vinckenbosch, indépendant, demeurant à B-6960 Manhay (Belgique), 15, route du Coignelot, de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas d'associé unique les parts sociales sont librement cessibles et transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant l'intégralité des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 12.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

L'associé ou les associés peut/peuvent prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,



- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

*Déclaration du comparant*

L'associé unique déclare en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 950,-EUR.

*Décisions de l'Associé Unique*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. - L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

2. - Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Loïc Vinckenbosch, indépendant, né à Bruxelles (Belgique), le 6 novembre 1977, demeurant à B-6960 Manhay (Belgique), 15, route du Coignelot.

3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Vinckenbosch, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 janvier 2012. Relation: LAC/2012/1677. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le lundi 30 janvier 2012.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2012019808/111.

(120024213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**CD Private Equity Sicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,  
(anc. CD Private Equity S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.802.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR CD PRIVATE EQUITY SICAR SARL

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012019888/13.

(120025150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Cattaro Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 118.626.

---

Le bilan approuvé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019887/10.

(120024929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Mela Properties One, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 166.783.

---

STATUTEN

Im Jahre zweitausend zwölf, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck, Grossherzogtum Luxemburg, sind erschienen:

1) die Aktiengesellschaft deutschen Rechts WGF Westfälische Grundbesitz und Finanzverwaltung AG, welche ihren Sitz hat in D40470 Düsseldorf Vogelsanger Weg 111 und eingetragen ist im Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf [HRB 48963],

2) Herr Pino Sergio, Geschäftsmann, wohnhaft in D-40237 Düsseldorf Freytagsstraße 27, beide hier ordnungsgemäß vertreten durch Herrn Christian KÖNIG, Rechtsanwalt in Luxemburg, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 20. Dezember 2011.

hier vertreten durch Frau Francine HERMES, Notarschreiberin, wohnhaft in Heiderscheid.

Die Vollmachten werden, nach Unterzeichnung und Paraphierung "ne varietur" durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den für Registrierungen zuständigen Behörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat den beurkundenden Notar ersucht, die nachfolgende Satzung einer luxemburgischen Aktiengesellschaft (société anonyme, S.A.), zu beurkunden, die wie folgt unter den Parteien gegründet werden soll:

**Art. 1. Name.** Hiermit wird zwischen vorbenannten Parteien eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (S.A.) unter dem Namen Mela Properties One (die „Gesellschaft“) gegründet.

Die Gesellschaft unterliegt dem Gesetz vom 15. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktualisierten Fassung (das „Gesetz von 1915“).

**Art. 2. Gesellschaftssitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Niederanven, Großherzogtum Luxemburg. Die Adresse ist L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.

Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften oder sonstige Büros können durch Beschluss des Komplementärs sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden. Innerhalb ein und derselben Gemeinde kann der Sitz durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse vorliegen oder bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die ungestörte Kommunikation zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen, so kann bis zur vollständigen Behebung dieser ungewöhnlichen Umstände der Sitz zeitweilig ins Ausland verlegt werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Zugehörigkeit der Gesellschaft zu Luxemburg; letztere bleibt ungeachtet einer solchen zeitweiligen Sitzverlegung eine Luxemburger Gesellschaft.

**Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Zeit gegründet und beginnt mit der notariellen Beurkundung der vorliegenden Satzung.

**Art. 4. Gesellschaftszweck.** Zweck dieser Gesellschaft ist es, Investmentvermögen zu verwalten sowie der An- und Verkauf von Immobilien im europäischen Wirtschaftsraum sowie Wertpapiere aller Art auszugeben.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus alle Handels-, Gewerbe- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 5. Kapital.** Das Gründungskapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) und ist in 3.100 Aktien ohne Nennwert eingeteilt. Bei der Gesellschaftsgründung wurden die Aktien vollständig eingezahlt welches dem amtierenden Notar ordnungsgemäß nachgewiesen wurde.

Das Gesellschaftskapital kann sich infolge der Ausgabe von weiteren Aktien durch die Gesellschaft oder des Rückkaufs von Aktien durch die Gesellschaft erhöhen oder vermindern.

**Art. 6. Aktien.** Die Aktien werden als Namensaktien ausgegeben.

Für die Aktien wird ein Aktionärsregister im Namen der Gesellschaft am Sitz der Gesellschaft geführt. Dieses Register enthält den Namen eines jeden Aktionärs, seinen Geschäftssitz, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien sowie ggf. das Datum der Übertragung jeder Aktie.

Die Übertragung einer Aktie wird durch eine schriftliche Übertragungserklärung, die in das Aktionärsregister eingetragen, datiert und durch den Käufer, den Veräußerer oder durch sonstige hierzu vertretungsberechtigte Personen unterschrieben wird, durchgeführt. Die Gesellschaft kann auch andere Urkunden akzeptieren, die in ausreichender Weise die Übertragung belegen.

Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Aktionär pro Aktie an. Im Falle eines gemeinschaftlichen Besitzes oder eines Nießbrauchs kann die Gesellschaft die Ausübung der mit dem Aktienbesitz verbundenen Rechte bis zu dem Zeitpunkt suspendieren, zu dem eine Person angegeben wird, die die gemeinschaftlichen Besitzer oder die Begünstigten und Nießbraucher gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Die Gesellschaft kann Aktienbruchteile bis zur dritten Dezimalzahl ausgeben. Aktienbruchteile geben kein Stimmrecht, berechtigen aber zur Teilnahme an den Ausschüttungen der Gesellschaft auf einer pro rata Basis.

**Art. 7. Geschäftsführung und Zeichnungsbefugnis.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt einem aus den Personen

a) Hans-Gerd Bullhorst, geboren am 29. März 1945 in Eisborn (Deutschland), wohnhaft in Am Römerhof 46, 50858 Köln, Deutschland,

b) Paul Josef Zimmer, geboren am 20. Januar 1953 in Marienheide (Deutschland), wohnhaft in Am Erlenbuck 8, 79379 Müllheim, Deutschland und

c) Raffaele Lino, geboren am 24. Januar 1971 in Milano (Italien), wohnhaft in Heinrich von Kleist Straße 2, 61350 Bad Homburg, Deutschland, bestehenden Verwaltungsrat.

Dieser Verwaltungsrat, der auf sechs Jahre bestimmt und von der Generalversammlung der Gesellschafter abwählbar ist, kann die Geschäftsführung einem oder mehreren Bevollmächtigten übertragen.

Der Verwaltungsrat überträgt Herrn Pino Sergio, geboren am 26. Juli 1969 in Rimini (Italien), wohnhaft in D-40237 Düsseldorf, Freytagsstraße 27, mit sofortiger Wirkung die alltägliche Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch diesen Verwaltungsrat oder durch einen oder mehrere Bevollmächtigte, die dieser bestimmt, verpflichtet.

**Art. 8. Generalversammlung.** Die Generalversammlung repräsentiert die Gesamtheit der Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die umfassende Befugnis, Handlungen im Zusammenhang mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft anzuordnen, auszuführen oder zu genehmigen. Ihre Beschlüsse binden alle Aktionäre der Gesellschaft.

Die Generalversammlung tritt alljährlich auf Einladung des Vorsitzenden des Verwaltungsrates zusammen.

Sie kann zudem auch auf Antrag eines Aktionärs zusammentreten.

Die jährliche Generalversammlung wird jeweils am ersten Dienstag des Monats Mai um 14:00 Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort abgehalten; ist dieser Tag ein Feiertag, findet die Generalversammlung am ersten auf das vorbestimmte Datum folgenden Bankarbeitstag statt. Die erste Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Die Einladung zu den Generalversammlungen enthält die Tagesordnung und wird per Einschreiben wenigstens acht Tage vor der Generalversammlung an jeden Aktionär und an dessen in dem Aktionärsregister eingetragene Adresse versandt. Der Zugang der Einladung an die Aktionäre muss auf der Versammlung nicht nachgewiesen werden. Die Tagesordnung wird vom Verwaltungsrat vorbereitet, außer in den Fällen, in welchen die Versammlung auf schriftlichen Antrag eines Aktionärs zusammentritt.

Sofern sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sich selbst als ordnungsgemäß eingeladen und über die Tagesordnung in Kenntnis gesetzt erachten, kann die Generalversammlung ohne schriftliche Einladung stattfinden.

Der Verwaltungsrat kann sämtliche sonstige Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären zur Teilnahme an einer Generalversammlung erfüllt werden müssen.

Auf der Generalversammlung werden lediglich solche Vorgänge behandelt, welche in der Tagesordnung enthalten sind (die Tagesordnung wird sämtliche gesetzlich erforderlichen Vorgänge enthalten) sowie Vorgänge, welche zu solchen Vorgängen gehören.

Gemäß den Vorschriften des Luxemburger Rechts und dieser Satzung, ist jede Aktie, unabhängig von der Aktienklasse, zu einer Stimme berechtigt.

Ein Aktionär kann sich bei jeder Generalversammlung aufgrund schriftlicher Vollmacht durch eine andere Person, welche kein Aktionär sein muss, vertreten lassen.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen durch das Gesetz vom 10. August 1915 oder diese Satzung, werden die Beschlüsse im Rahmen der Generalversammlung durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Soweit Beschlüsse der Generalversammlung die Modifizierung der vorliegenden Satzung zum Gegenstand haben, bedarf es (i) eines Anwesenheitsquorums von fünfzig Prozent (50%) des Kapitals - falls dieses Quorum bei einer ersten Versammlung jedoch nicht erreicht wird, bedarf es bei der nachfolgenden Versammlung dieses Quorums nicht mehr - und in jedem Fall (ii) einer Zustimmungsmehrheit von mindestens Zwei-Dritteln (2/3) der anwesenden oder vertretenen Aktionäre.

**Art. 9. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2012.

**Art. 10. Jahresbericht.** Die Gesellschaft veröffentlicht regelmässig einen Jahresbericht über ihre Aktivitäten und über die Entwicklung ihrer Vermögenswerte. Dieser Bericht enthält die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, eine ausführliche Beschreibung der Vermögenswerte sowie den Bericht des Abschlussprüfers. Die Jahresberichte werden den Aktionären per Mail übersandt; auf ausdrücklichen Wunsch des Aktionärs können diese auch per Post versendet werden.

**Art. 11. Wirtschaftsprüfer.** Die Rechnungsdaten im Jahresbericht der Gesellschaft werden durch einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprise agréé) geprüft, welcher von der Generalversammlung ernannt und von der Gesellschaft bezahlt wird. Der Wirtschaftsprüfer erfüllt sämtliche Pflichten im Sinne der anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 12. Ausschüttungen.** Die Verwendung des Bilanzgewinns wird von der Generalversammlung festgelegt.

Die Zahlung von Ausschüttungen erfolgt jeweils an die im Namensregister vermerkte Adresse und an die dort ggf. hinterlegte Bankverbindung.

Ausschüttungen werden in Euro zu einem Zeitpunkt und an einem Ort ausbezahlt, wie dies der Verwaltungsrat zu gegebener Zeit bestimmt.

Bei der Vornahme von Ausschüttungen ist zu beachten, dass das Kapital der Gesellschaft keinesfalls den Betrag von EUR 150.000,- unterschreiten darf.

**Art. 13. Auflösung und Liquidation der Gesellschaft.** Die Gesellschaft kann gemäß den Bestimmungen der Satzung zu jeder Zeit durch Beschluss der Generalversammlung und vorbehaltlich des Quorums und der Mehrheitserfordernisse, wie sie für Satzungsänderungen gemäß dem Gesetz von 1915 gelten, aufgelöst werden.

Nach Beendigung der Laufzeit der Gesellschaft durch entsprechenden Gesellschafterbeschluss wird diese automatisch aufgelöst, es sei denn, dass die Generalversammlung zuvor unter Einhaltung eines Anwesenheitsquorums von mindestens der Hälfte des Gesellschaftskapitals und einer Mehrheit von mindestens zwei Drittel der abgegebenen Stimmen die Dauer der Gesellschaft verlängert hat. Falls das vorbenannte Anwesenheitsquorum in einer ersten Generalversammlung nicht erreicht werden sollte, kann im Rahmen einer zweiten Generalversammlung ohne Einhaltung eines Anwesenheitsquorums über die Verlängerung der Laufzeit der Gesellschaft entschieden werden.

Die Versammlung muss innerhalb einer Frist von 40 Tagen nach Feststellung, dass das Mindestgesellschaftskapital unterhalb zwei Drittel bzw. ein Viertel des gesetzlichen Mindestkapitals gefallen ist, einberufen werden.

Die Liquidation wird durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und die ordnungsgemäß von der Aufsichtsbehörde genehmigt und von der Generalversammlung ernannt werden müssen. Letztere beschließt auch über die Befugnisse und eventuelle Vergütung der Liquidatoren.

Der Netto-Liquidationserlös der Gesellschaft wird von den Liquidatoren an die Aktionäre im Verhältnis zu ihrem Aktienbesitz an der Gesellschaft verteilt.

**Art. 14. Anwendbares Recht.** In dieser Satzung nicht geregelte Fragen werden durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungen und Ergänzungen der jeweiligen Gesetze geregelt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Grundkapital wurde wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Anzahl der gezeichneten Aktien
1. WGF AG .....	30 Aktien
2. Pino Sergio .....	1 Aktie

Nach der Gründung wurden die Aktien vollständig einbezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) von nun an zum Beweis des unterzeichneten Notars frei zur Verfügung steht.

### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Die erste ordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet 2012 statt.

Der erste Jahresbericht der Gesellschaft wird mit Datum 31. Dezember 2012 erscheinen.

### Kostenschätzung

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen, welcher Art auch immer, welche von der Gesellschaft zu tragen sind und ihr in Verbindung mit der Gründung entstanden sind, werden auf achthundert Euro (EUR 800) geschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesende, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet:: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 2012. Relation: DIE/2012/1257. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 13. Februar 2012.

Référence de publication: 2012021119/170.

(120026367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

### SCI Kise, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg E 4.692.

### STATUTS

L'an deux mil douze, le sixième jour de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1- Monsieur Hubert KINSCHÉ, opticien, né à Woippy (France) le 14 mai 1972, demeurant au 4, allée des Bouleaux, F-57155 Marly, ici représenté par Monsieur Marc KINSCHÉ, demeurant au 4, allée des Bouleaux, F-57155 Marly; et

2.- Monsieur Pascal SEGUY, gérant, né à Longeville-Lès-Metz (France) le 10 février 1960, demeurant professionnellement au L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

La procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la vente et la gestion d'immeubles tant à Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment emprunter avec ou sans garantie, consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "SCI KISE".

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Dudelange.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à MILLE EUROS (EUR 1.000) représenté par CENT (100) parts d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10) chacune.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération du capital*

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les 100 parts comme suit:

1. Monsieur Hubert KINSCHÉ, précité . . . . .	50 parts
2. Monsieur Pascal SEGUY, précité . . . . .	50 parts
Total: . . . . .	100 parts

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées en numéraire de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve d'ores et déjà à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés, ici présents, se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Pascal SEGUY, précité, gérant, né à Longeville-Lès-Metz (France) le 10 février 1960, demeurant professionnellement à L-3541 Dudelange, 116 rue de la Paix.

2) La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

3) Le siège social de la société est établi à L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marc Kinsche, Pascal Seguy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 février 2012. LAC/2012/6193. Reçu 75,- EUR.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012021226/82.

(120026410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.



**Claude Rizzon Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019901/10.

(120024972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 113.695.

Les comptes annuels au 30.09.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.12.2011.

*Pour la société*

COFIS LUXEMBOURG S.A.

BANQUE BPP S.A.

*Le Domiciliataire*

Référence de publication: 2012019904/14.

(120025064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**Comast Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 53.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019905/10.

(120025450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 146.421.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of January.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole Shareholder of Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) organized as a investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a specialised investment fund governed by the law dated 13 July 2007 on specialised investment funds, as amended, having its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 146421 (the Company), incorporated on 22 May 2009 pursuant to a deed drawn up by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-1231 of 26 June 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have then been amended pursuant to a deed drawn up on 30 September 2010 by Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°-2548 of 11 November 2010.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Emilie Viard, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr Joost Pielage, with professional address at Watersnip 20, 1191TH Ouderkerk aan de Amstel, The Netherlands, as liquidator of the Company (the Liquidator) and resolves that the Liquidator will be entitled to specific compensation. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately EUR 2,000.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil douze, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF, une société anonyme organisée comme une société d'investissement à capital variable ayant le statut de fond d'investissement spécialisé régi par la loi du 13 juillet 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, ayant son siège social 20, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146421 (la Société), constituée le 22 Mai 2009 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1231 du 26 Juin 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont ensuite été modifiés suivant un acte du 30 septembre 2010 de Maître Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2548 du 11 novembre 2010.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Emilie Viard, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de nommer M. Joost Pielage, avec adresse professionnelle à Watersnip 20, 1191TH Ouderkerk aan de Amstel, Pays-Bas, comme liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une mesure de compensation financière spécifique. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Actionnaire Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser à l'Actionnaire Unique des acomptes sur le boni de liquidation, conformément à l'article 148 de la Loi.

L'Actionnaire Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ EUR 2.000.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande de l'Actionnaire Unique, que le présent acte est rédigé en anglais et en français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, E. VIARD, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> février 2012. Relation: LAC/2012/5002. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012020312/128.

(120026048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

**Comast Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 53.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019906/10.

(120025469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**COMPAGNIE SUCRIERE DE Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 130.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012019912/12.

(120025506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Comast Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 53.542.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019907/10.

(120025475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Compagnie de Promotion des Investissements Européens S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 34.188.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012019908/13.

(120025003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Compagnie du Charmont, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 98.576.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63777 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019910/10.

(120025130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Compagnie Sidérurgique d'Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 67.658.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019911/10.

(120025389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Européenne de Participations et de Signalisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.916.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019941/11.

(120025318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Connexion Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.593.

*Rectificatif du document déposé le 31/01/2012 Numéro dépôt L120018721*

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012019913/14.

(120024927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Green Valley Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5956 Itzig, 24, rue de la Corniche.

R.C.S. Luxembourg B 156.063.

L'an deux mil douze, le sept février.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Green Valley Services S.A.» avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B156.063,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 29 septembre 2010,

publiée au Mémorial C numéro 2.468 du 16 novembre 2010, page 118.435.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy STREFF, demeurant professionnellement à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier DIFFERDANGE, demeurant professionnellement à Hobscheid.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changement du siège social de ladite société pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L-5956 Itzig, 24 rue de la Corniche.

2. Changement de l'article 2 des statuts

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social à sa nouvelle adresse sise à L-5956 Itzig, 24 rue de la Corniche.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de modifier par conséquent l'article 2 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.»

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Hobscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIFFERDANGE, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2012. Relation: EAC/2012/1811. Reçu soixante-quinze euros.

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EPEDITION CONFORME.

Pétange, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020475/61.

(120026109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

**CPI Asia Nippon Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.143.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de l'actionnaire unique (ci-après l'Assemblée) qui s'est tenue en date du 8 février 2012 que:

1. L'Assemblée a décidé la clôture de la liquidation de la société;

2. Les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, c'est-à-dire au 44, avenue J.-F. Kennedy, Kirchberg, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait à Luxembourg, le 9 février 2012.

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2012019915/16.

(120025190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**Société Financière Internationale pour l'Afrique (SOFIA), Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.348.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE (SOFIA) qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> février 2012 au siège social que:

Les sociétés Chantelle Enterprises Limited, Cawood Investment Limited et Sofia Limited ayant présenté leur démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à leur remplacement par la nomination de Messieurs Elwyn Blattner, né le 19.04.1956 au Caire et résidant 66, rue de Livourne, B-1000 Bruxelles, Jonathan Blattner, né le 23.10.1988 à Petah Tikva (Israël) et résidant 66, rue de Livourne, B-1000 Bruxelles et Michel Blattner né le 05.02.1982 à Petah Tikva (Israël) et résidant 66, rue de Livourne, B-1000 Bruxelles. Le mandat des administrateurs nouvellement nommé arrivera à échéance en 2017.

Pour extrait conforme

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2012020157/19.

(120025366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

**Bamboo Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 99, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.784.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-cinq janvier.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Gui Xiong ZHAN, restaurateur, demeurant à L-5445 Schengen, 57 route du Vin.

2. Madame Cui Ping LIN, restaurateur, demeurant à L5445 Schengen, 57 route du Vin.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "BAMBOO GARDEN S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Gui Xiong ZHAN, préqualifié, .....	50 parts
2.- Madame Cui Ping LIN, préqualifié, .....	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES .....	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille douze.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900.-).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Gui Xiong ZHAN, prèdit.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Cui Ping LIN, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-1471 Luxembourg, 99 route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Zhan; Lin , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2012. Relation: EAC/ 2012/1356. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020897/80.

(120026373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

---

**Naco Holdings-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.651.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of the month of January;  
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

Firebird Global Master Fund II, Ltd., a limited liability company governed by the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands, under number 166996, having its registered office c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Me Ole MARQUARDT, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, declares to incorporate a société à responsabilité limitée, the articles of incorporation of which it has established as follows:

**Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become members in the future, a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation (the "Company").

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to -or for the benefit of -companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or entities of the group, any assistance, loan, advance or guarantee.

The Company may among others: (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services; (iv) make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner; and (v) in order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object, take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which is part of its group, to issue debt instruments in any form whatsoever. The enumeration above is enunciative and not restrictive.

The Company may issue any type of preferred equity certificates.

The Company may borrow in any form and may proceed to the private issue of bonds and debentures.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "Naco Holdings-1 S.à r.l.".

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole manager or of the board of managers (the "Board").

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary developments (such as political or military developments) have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have

no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-), represented by one hundred eighty (180) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the member(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company will recognise only one holder in respect of a share. In case of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right related thereto until one person has been designated to represent the joint owners towards the Company.

**Art. 7.** Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

## **Title III. - Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers appointed and revoked, ad nutum, by the sole member or, as the case may be, the members. The managers constitute the Board.

Managers may approve by unanimous vote a circular resolution by expressing their consent to one or several separate instruments in writing or by telegram, telex, electronic mail or telefax confirmed in writing which shall all together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented by virtue of a proxy, which may be given by letter, telegram, telex, electronic mail or telefax to another manager or to a third party.

Resolutions shall require a majority vote but in case of equality of votes, the chairman of the Board, if any, shall have a casting vote. One or more managers may participate in a Board meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The Board meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

The manager(s) is/are appointed for an unlimited duration and is/are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties. The Company will be bound by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the individual signature of any one manager.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

The manager(s) is/are authorized to distribute interim dividends in accordance with the provisions of the 1915 Law.

The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. As simple authorised agents they are responsible only for the execution of their mandate.

## **Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the 1915 Law on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the manager(s) are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the manager(s) shall be taken by the members.

Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call, a video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. At least one member (or his

proxyholder) is physically present at the registered office of the Company. The meeting held by such means of communication is considered as having been held at the registered office of the Company.

Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirtyfirst of December of each year.

**Art. 11.** At the end of each financial year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one.

However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI. - Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

The dissolution of the Company shall be resolved by the sole member or by a general meeting of members at the same majority requirements applying to an amendment of the articles of incorporation and the liquidation shall be carried out by the manager(s) in office or failing him/them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII. - General provisions**

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason require the sealing of the assets or documents of the Company. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, it shall be referred to the 1915 Law.

##### *Subscription and Payment*

The one hundred eighty (180) shares representing the entire share capital of the Company have been subscribed by Firebird Global Master Fund II, Ltd., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand US dollars (USD 18,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2012.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr. James PASSIN, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA;
- Mr. Steven GORELIK, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.; and
- Mr. Nicholas DAVIDOFF, with professional address at 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, USA.

2) The Company shall have its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer.s proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de janvier;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Firebird Global Master Fund II, Ltd., une société à responsabilité limitée régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Companies, Iles Caïmans, sous le numéro 166996, ayant son siège social c/o Trident Trust Company (Cayman) Limited, One Capital Place, P.O. Box 847 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Maître Ole MARQUARDT, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe et/ou indirecte et/ou à des entités du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La société peut entre autres: (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres de créance et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers (y inclus des instruments dérivés) représentant des droits de propriété, droits de créance ou des valeurs mobilières négociables émis par tout émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous droits quelconques attachés à ces valeurs mobilières et instruments financiers; (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et/ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances, de sûretés portant sur ses avoirs ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit comprenant des services de trésorerie pour le groupe; (iv) faire des dépôts auprès de banques ou tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière; et (v) en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entités dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit. L'énumération précitée est énonciative et non limitative.

La Société peut procéder à l'émission de toutes sortes de certificats préférentiels de capitaux.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de «Naco Holdings-1 S.à r.l.».

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance (le «Conseil»).

Il peut être créé par simple décision du gérant ou du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires (tels que des événements d'ordre politique ou militaire) de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger



se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

## **Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-huit mille dollars US (USD 18.000,-) représenté par cent quatre-vingt (180) parts sociales d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100.-), toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associé(s) adopté suivant la manière requise pour modifier les statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, la Société pourra suspendre l'exercice de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les indivisaires à l'égard de la Société.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales elle que modifiée (la «Loi de 1915»). Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués, ad nutum, par l'associé unique ou, selon le cas, les associés. Les gérants constitueront le Conseil.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le Conseil ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil, le cas échéant, sera prépondérante. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) pour une durée indéterminée et est/ sont investi(s) dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la Loi de 1915.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

## **Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi de 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par les associés.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion. Au moins un associé (ou son mandataire) devra être présent au siège de la Société. Une réunion tenue par ces moyens sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

Toutes modifications des statuts seront décidées par l'associé unique ou par l'assemblée des associés aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

#### **Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** A la fin de chaque année sociale, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

#### **Titre VI. - Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés délibérant aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour la modification des statuts et la liquidation sera faite par le(s) gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

#### **Titre VII. - Dispositions générales**

**Art. 13.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il y a lieu de s'en référer à la Loi de 1915.

##### *Souscription et Libération*

Les cent quatre-vingts (180) parts sociales représentant l'entièreté du capital social de la Société ont été souscrites par Firebird Global Master Fund II, Ltd., prénommée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-huit mille dollars US (USD 18.000.-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

##### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur James PASSIN, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Steven GORELIK, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique; and

- Monsieur Nicholas DAVIDOFF, avec adresse professionnelle au 152 West 57<sup>th</sup> Street, floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2) Le siège social de la Société est établi au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. MARQUARDT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 janvier 2012. LAC/2012/4794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017950/340.

(120021821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2012.

---

**Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 124.270,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.594.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2010 de sa société mère, Dana Holding Corporation ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019917/13.

(120025429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Duse III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.358.

1. Le 31 décembre 2007 Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., l'actionnaire unique de la Société, a vendu 109.320 parts à Cordea Savills Italian Opportunities no. 2 SCA, SICAV-FIS, RCS Luxembourg B131 317. Le siège social du dernier se trouve à 10 rue CM Spoo, L-2546 Luxembourg.

2. Le 13 février 2009 Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. a transféré son siège social à 10, rue CM Spoo, L-2546 Luxembourg.

3. Le 31 mars 2010 Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A. a changé sa forme juridique et sa dénomination en Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S. à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019919/16.

(120024955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Donker-Wellens Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.778.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019929/9.

(120025236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Dekker, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 10, rue d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 134.549.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019921/10.

(120025426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Der Rasendoktor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.872.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019922/10.

(120024867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Duvivier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 125.250.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019930/10.

(120025503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Fotex Holding, Société Européenne.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 146.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 janvier 2012.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2012019963/13.

(120025012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Siros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 166.747.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le deux février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme METEORA S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.340,

représentée par son président du conseil d'administration Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SIROS S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des représentations, bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeur mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur des participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties;

- l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, de tous titres, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur des affaires et investissements et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra promouvoir la création, participer à la formation, préparer et réaliser la fusion, la concentration, l'organisation du financement ou la réorganisation de tout type d'affaires, entreprises, sociétés ou groupe de sociétés, ainsi qu' en assumer le contrôle et même la direction temporaire ou permanente.

Elle pourra également leur donner toute assistance en dispensant ses conseils et avis.

La société pourra de même acquérir par voie d'apport, acheter, vendre, reconstruire, mettre en valeur, louer ou gérer tout immeuble situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés à la demande de tout actionnaire et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

**Art. 8.** Le conseil d'administration respectivement, l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non-convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, fixe, variable ou assujéti à formule, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les certificats d'obligations doivent être signés par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

L'assemblée générale fixe les modalités et le montant de la rémunération des administrateurs s'il y a lieu.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Un administrateur ne peut se faire représenter aux fins de participer à toute réunion que par un autre membre du Conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et produiront les mêmes effets que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être consignées par lettres, fax ou sous forme scannée, portant la signature de l'administrateur unique ou de chacun des administrateurs en cas de pluralité.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir en raison d'un intérêt opposé à celui de la société, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront considérées comme valablement adoptées.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

**Art. 14.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 15.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle du Président du



Conseil d'Administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou encore par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 16.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 17.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions qui doivent être consignées par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider de toutes les affaires qui intéressent la société..

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de mars à 17.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 19.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 22.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 24.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application dans tous les cas où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites par la société anonyme METEORA S.A., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.340.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

#### *Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur José GRACIA BARBA, ingénieur polytechnicien, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre,

- Madame Margarita GONZÁLEZ GARCIA, avocat, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre

- Monsieur Raúl LORENTE MERINO, analyste boursier, demeurant à E-28003 Madrid, 91, Calle Zurbano.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme FINPART, avec siège social à L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.961.

3) Le mandat des administrateurs, ainsi que celui du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

4) Monsieur José GRACIA BARBA, est nommé président du conseil d'administration.

5) Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GRACIA BARBA, M. GONZÁLEZ GARCIA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 février 2012. Relation: ECH/2012/215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012020154/213.

(120025058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

#### **Ferrassieres Energy Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.830.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2012.

Référence de publication: 2012019959/11.

(120025428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Teknon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.101.

In the year two thousand eleven, on the second day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "TEKNON INVESTMENTS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 101101, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on May 19, 2004, published in the Mémorial C number 784 of July 30, 2004, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the same notary on August 2, 2010, published in the Mémorial C number 2070 of October 4, 2010.

The meeting is presided by Mrs Christina SCHMIT-VALENT, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Bob PLEIN, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Amendment of the article nine of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.”.

2. Amendment of article thirteen of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 12 of the present articles of association.”.

3. Confirmation of the mandate of Mr. John Anthony IRELAND as director and attribution to the latter of the category A until the end of the statutory general meeting of 2016.

4. Confirmation of the mandate of Mr. Eduardo ROSON CARMONA as director and attribution to the latter of the category A until the end of the statutory general meeting of 2016.

5. Confirmation of the mandates of Mr. Robert Morton MANSON as director and chairman of the board of directors and attribution to the latter of the category A until the end of the statutory general meeting of 2016.

6. Confirmation of the mandate of Mr. Emanuele GRIPPO as director and attribution to the latter of the category B until the end of the statutory general meeting of 2016.

7. Confirmation of the mandate of Mr. Xavier SOULARD as director and attribution to the latter of the category B until the end of the statutory general meeting of 2016.

8. Confirmation of the mandate of Mr. Philippe TOUSSAINT as director and attribution to the latter of the category B until the end of the statutory general meeting of 2016.

II. The shareholders present and represented, the proxy-holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed “ne varietur” by the shareholders present, the proxy-holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter’s office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

Article nine of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 9.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

*Second resolution*

Article thirteen of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 13.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 12 of the present articles of association .".

*Third resolution*

The mandate of Mr. John Anthony IRELAND as director is confirmed and the category A is attributed to the latter until the end of the statutory general meeting of 2016.

*Fourth resolution*

The mandate of Mr. Eduardo ROSON CARMONA as director is confirmed and the category A is attributed to the latter until the end of the statutory general meeting of 2016.

*Fifth resolution*

The mandates of Mr. Robert Morton MANSON as director and chairman of the board of directors are confirmed and the category A is attributed to the latter until the end of the statutory general meeting of 2016.

*Sixth resolution*

The mandate of Mr. Emanuele GRIPPO as director is confirmed and the category B is attributed to the latter until the end of the statutory general meeting of 2016.

*Seventh resolution*

The mandate of Mr. Xavier SOULARD as director is confirmed and the category B is attributed to the latter until the end of the statutory general meeting of 2016.

*Eighth resolution*

The mandate of Mr. Philippe TOUSSAINT as director is confirmed and the category B is attributed to the latter until the end of the statutory general meeting of 2016.

*Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about nine hundred and fifty Euro

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing parties have signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TEKNON INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 101101, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 19 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 784 du 30 juillet 2004, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 2 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2070 du 4 octobre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Modification de l'article neuf des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables".

2. Modification de l'article treize des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 12 des statuts."

3. Confirmation du mandat de Monsieur John Anthony IRELAND comme administrateur et attribution de la catégorie A à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

4. Confirmation du mandat de Monsieur Eduardo ROSON CARMONA comme administrateur et attribution de la catégorie A à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

5. Confirmation des mandats de Monsieur Robert Morton MANSON comme administrateur et président du conseil d'administration et attribution de la catégorie A à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

6. Confirmation du mandat de Monsieur Emanuele GRIPPO comme administrateur et attribution de la catégorie B à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

7. Confirmation du mandat de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur et attribution de la catégorie B à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

8. Confirmation du mandat de Monsieur Philippe TOUSSAINT comme administrateur et attribution de la catégorie B à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

II. Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et

signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article neuf des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

#### *Deuxième résolution*

L'article treize des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13.** La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 12 des statuts."

#### *Troisième résolution*

Le mandat de Monsieur John Anthony IRELAND comme administrateur est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Quatrième résolution*

Le mandat de Monsieur Eduardo ROSON CARMONA comme administrateur est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Cinquième résolution*

Les mandats de Monsieur Robert Morton MANSON comme administrateur et président du conseil d'administration sont confirmés et la catégorie A est attribuée à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Sixième résolution*

Le mandat de Monsieur Emanuele GRIPPO comme administrateur est confirmé et la catégorie B est attribuée à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Septième résolution*

Le mandat de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur est confirmé et la catégorie B est attribuée à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Huitième résolution*

Le mandat de Monsieur Philippe TOUSSAINT comme administrateur est confirmé et la catégorie B est attribuée à ce dernier jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, d'élevé à environ neuf cent cinquante Euros.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Bob PLEIN, Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4435. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019717/229.

(120024281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

---

**Duvivier, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 125.250.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019931/10.

(120025504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Edam Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.177.275,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 124.348.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, acte publiée au Mémorial C no 647

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edam Holding S.à r.l.

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012019933/14.

(120025526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Elliott Business Style S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.681.

*Extrait de l'A.G. Extraordinaire du 1<sup>er</sup> février 2011 tenue au siège de la société*

L'assemblée générale accepte la démission de la société ABC IMPORT-EXPORT CORP (RCS Luxembourg B24112) sise à 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son poste d'administrateur.

L'assemblée générale accepte la nomination de Monsieur Luciano Giacalone, né le 22 décembre 1945 à Tunis (Tunisie) et domicilié à 174, Avenue Gaston Diederich L-1420 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Christian Giacalone, en tant qu'administrateur
- Monsieur Jean-Jacques Axelroud, en tant qu'administrateur
- Monsieur Luciano Giacalone, en tant qu'administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019947/17.

(120025352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Eneris Wind Italia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.759.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019934/9.

(120025140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Eneris Wind Italia SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.759.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019935/9.

(120025141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**EnCo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.840.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012019937/10.

(120025229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Euro Vat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.746.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019939/9.

(120025349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**International Investment and Patents S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.138.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée tenue le 9 février 2012.*

*Résolution:*

Le conseil renouvelle les mandats respectifs de Mme Sonja Bemtgen et Mme Virginie Derains, en tant que administrateurs et le mandat de Picigiemme S. à r.l. en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Le conseil nomme Mme Carole Farine, employée privée, demeurant professionnellement au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L – 1331 Luxembourg, nouvel administrateur, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012020014/17.

(120025065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Intertrust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.524.

L'an deux mille douze.

Le trente janvier.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 5 524, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond FABER, alors notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 1955, publié au Mémorial C numéro 5 du 30 janvier 1956.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 2010, publié au Mémorial C numéro 1369 du 3 juillet 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christina SCHMIT-VALENT, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera conservée par celui-ci.

Resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour objet social de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier, les activités de conseiller en investissement, d'agent teneur de registre, d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du secteur financier, de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés telles que définies par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elle a également comme objet d'agir comme fiduciaire comme défini dans la loi du 27 juillet 2003 sur les Trusts et contrats fiduciaires.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières et plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de l'objet social."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 4 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet social de poursuivre, en tant que professionnel du secteur financier, les activités de conseiller en investissement, d'agent teneur de registre, d'agent de communication à la clientèle, d'agent administratif du

secteur financier, de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés telles que définies par la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elle a également comme objet d'agir comme fiduciaire comme défini dans la loi du 27 juillet 2003 sur les Trusts et contrats fiduciaires.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières et plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de l'objet social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT-VALENT, Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 février 2012. Relation GRE/2012/469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020527/79.

(120026302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

#### **Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.987.

Le siège social de l'associé unique Fläkt Woods (Luxembourg) Sarl est au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Référence de publication: 2012019960/11.

(120025590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

#### **Winvest International S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 125.540.

L'an deux mille onze, le neuf décembre.

Par-devant, Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, administrateur de Winvest International S.A. SICAR, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Winvest International S.A. SICAR, (ci-après la «Société») une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et inscrite sur la liste officielle des sociétés d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125540, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 9 décembre 2011.

Une copie de l'extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter que:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 995 du 29 mai 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1503 du 19 juillet 2007

2. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-huit millions deux cent quinze mille euros (EUR 48.215.000) représenté par quatorze millions neuf cent vingt-sept mille trois cent soixante-quatre (14.927.364) Actions de Catégorie A 1 et trois millions sept cent trente et un mille huit cent quarante et une (3.731.841) Actions de Catégorie B 1 représentatives du Compartiment "Winvest International - Materis", deux millions cinq cent sept mille cent quatre-vingt (2.507.180) Actions de Catégorie A 2 et six cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-quinze (626.795) Actions de Catégorie B 2 représentatives du Compartiment "Winvest International -VGG/AVR", cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cents (5.785.800) Actions de Catégorie A 3 et un million quatre cent quarante-six mille quatre cent cinquante (1.446.450) Actions de Catégorie B 3 représentatives du Compartiment "Winvest International -Stahl", et quinze millions trois cent cinquante et un mille six cent cinquante-six (15.351.656) Actions de Catégorie A 4 et trois millions huit cent trente-sept mille neuf cent quatorze (3.837.914) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment "Winvest International -Deutsch", d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Aux termes de l'article 5.2. des statuts de la Société, le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à cinquante trois millions deux cent quinze mille euros (EUR 53.215.000). Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limite de temps, à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments de son choix, existants ou à créer, ou à accorder à de nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires des options de souscription pour des Actions de la Société, selon les dispositions qu'il déterminera.

4. Suivant ses décisions du 09 décembre 2011, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 224.550,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quarante-huit millions deux cent quinze mille euros (EUR 48.215.000,-) à quarante-huit millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 48.439.550,-) par l'émission de cent soixante-dix neuf mille six cent quarante (179.640) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A2 Nouvellement Emises») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B2 Nouvellement Emises») ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune.

5. Le conseil d'administration a décidé suivant ses décisions en date du 09 décembre 2011 d'accepter la souscription des actions, lesquelles actions ont été souscrites et libérées comme suit:

- cent soixante-huit mille quatre cent trente-cinq (168.435) Actions de Catégorie A2 Nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de cent soixante-huit mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 168.435,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de quatre millions trois cent trente et un euros et vingt-cinq cents (EUR 4.000.331,25), par Oranje-Nassau Participaties B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Rembrandt Tower, 22<sup>nd</sup> floor, Amstelplein 1, 1090HC Amsterdam, Pays-Bas, par un apport en numéraire;

- onze mille deux cent cinq (11.205) Actions de Catégorie A2 Nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de onze mille deux cent cinq euros (EUR 11.205,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de deux cent soixante-six mille cent dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 266.118,75,-), par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, par un apport en numéraire;

- quarante-quatre mille neuf cent dix (44.910) Actions de Catégorie B2 Nouvellement Emises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de quarante-quatre mille neuf cent dix euros (EUR 44.910,-) de valeur nominale, par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L1420 Luxembourg, par un apport en numéraire.

6. Suivant ses décisions du 09 décembre 2011, le conseil d'administration a supprimé le droit de préemption des actionnaires de la Société au profit des souscripteurs ci-dessus conformément à l'article 5.2. des statuts de la Société.

7. Il résulte de l'augmentation de capital précitée de la Société que la somme totale de quatre millions quatre cent quatre-vingt-onze mille (EUR 4.491.000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné.

8. En conséquence de cette augmentation de capital, le premier et le quatrième alinéas de l'article 5.1 des statuts de la Société ont désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-huit millions quatre cent trente-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 48.439.550,-) représenté par quatorze millions neuf cent vingt-sept mille trois cent soixante-quatre (14.927.364) Actions de Catégorie A 1 et trois millions sept cent trente et un mille huit cent quarante et une (3.731.841) Actions de Catégorie B 1 représentatives du Compartiment "Winvest International -Materis", deux millions six cent quatre-vingt-six mille huit cent vingt (2.686.820) Actions de Catégorie A 2 et six cent soixante-et-onze mille sept cent cinq (671.705) Actions de Catégorie B 2 représentatives du Compartiment "Winvest International VGG/AVR", cinq millions sept cent quatre-vingt-cinq mille huit cents (5.785.800) Actions de Catégorie A 3 et un million quatre cent quarante-six mille quatre cent cinquante (1.446.450) Actions de Catégorie B 3 représentatives du Compartiment "Winvest International -Stahl", et quinze millions trois cent cinquante et un mille six cent cinquante-six (15.351.656) Actions de Catégorie A 4 et trois millions huit cent trente-sept mille neuf cent quatorze (3.837.914) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment "Winvest International -Deutsch", d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

### Déclaration

Le notaire soussigné déclare, par application de l'article 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), avoir vérifié que les conditions de l'article 26 de la Loi ont été remplies.

### Frais, Évaluation

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à 3.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 décembre 2011. Relation GRE/2011/4568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012021261/97.

(120026363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

---

### Européenne de Participations et de Signalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019940/9.

(120025316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

### Sport Investments S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.833.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SPORT INVESTMENTS S.C.A., SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital (as amended), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.833 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 3 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) dated September 6<sup>th</sup>, 2006, under number 1676, whose articles of association (the Articles) have been amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 26<sup>th</sup>, 2006, published in the Mémorial dated April 30<sup>th</sup>, 2007 under number 748.

The Meeting was opened at 11 a.m. and was chaired by Mrs Marie BERNOT, private employee, with professional address in Luxembourg, the chairman (the Chairman).

The Chairman appointed as secretary, Mrs Christelle VAUDÉMONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Céline PARMENTIER, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented (the Shareholders) and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.



II.- This attendance list shows that out of the 12,250 shares of the Company in issue, i.e. 1 (one) general partner share and 12,249 ordinary shares, 11,450 shares of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the issues on the agenda.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present Meeting and of its agenda and duly convened by a convening notice sent on November 29<sup>th</sup>, 2011.

IV. - The agenda of the Meeting is the following:

- (a) Nomination of the Chairman of the Meeting;
- (b) Acknowledgement and approval of the Interim accounts as at 30<sup>th</sup> September 2011;
- (c) Acknowledgement and approval of the report of the Independent Auditor as at 25<sup>th</sup> November 2011;
- (d) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (e) Appointment of Fairland Property Limited as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator);
- (f) Determination of the powers of the Liquidator;
- (g) Determination of the Liquidator specific compensation; and
- (h) Miscellaneous.

V. These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Shareholders, duly represented, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

Meeting acknowledges and approves the Interim accounts as at 30<sup>th</sup> September 2011 as well as the report of the Independent Auditor of November 25<sup>th</sup>, 2011.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Shareholders resolve to appoint Fairland Property Limited, a company incorporated and organised under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola British Virgin Islands (Fairland Property Limited), as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out the liquidation and perform its duties each time in accordance with the Law. It shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders.

The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

In the framework of the performance of its duties, the Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the Company's assets under its sole signature.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve that the Liquidator will not be entitled to a specific compensation.

There being no other item on the agenda, the meeting was closed at 11.15 a.m.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the bureau of the Meeting, said Bureau of the Meeting signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SPORT INVESTMENTS S.C.A., SICAR, une société en commandite par actions, qualifiée comme société d'investissement en capital à risque selon la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement à risque, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 118.833, constituée suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1676 en date du 6 septembre 2006, modifié selon acte du notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 26 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 748 du 30 avril 2007 («la Société»).

L'Assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Mme Marie BERNOT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président élit en tant que secrétaire Melle Christelle VAUDEMONT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Melle Céline PARMENTIER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg est nommé scrutatrice.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

II.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 12.250 actions en circulation, dont une (1) action du gérant est 12.449 actions ordinaires, 11.450 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée et que la présente Assemblée est donc valablement constituée et autorisée à valablement prendre des résolutions figurant à l'ordre du jour.

III. Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance par courrier recommandé en date du 29 novembre 2011.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

- a) Désignation du Président de l'assemblée
- b) Communication et approbation des comptes intermédiaires au 30 septembre 2011
- c) Communication et approbation du rapport du réviseur indépendant du 25 novembre 2011
- d) Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire
- e) Nomination de Fairland Property Limited comme liquidateur de la société
- f) Détermination des pouvoirs du liquidateur
- g) Détermination de la rémunération de liquidateur et
- h) Divers.

V. Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée approuve les comptes intermédiaires au 30 septembre 2011, ainsi que le rapport du réviseur indépendant du 25 novembre 2011.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires nomment Fairland Property Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège à P.O. Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola British Virgin Islands, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée confère au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer aucune compensation spécifique au liquidateur.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au bureau, tous les membres du bureau ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: BERNOT, VAUDEMONT, PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/55675. Reçu 12,- € (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020708/153.

(120026205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

---

**Efex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 19, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 42.464.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019943/9.

(120024857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Elephant Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012019945/10.

(120025307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**International Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.800.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 décembre 2011 de l'associé unique de la société Aktiva Capital S.à r.l., ayant son siège social L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, établie et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.845, et agissant en sa qualité d'associé unique de la Société dans laquelle elle détient 125 parts sociales que sa dénomination sociale est désormais la suivante:

- China Grace Capital S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.  
Joyhill Management Limited  
Signature  
Gérant

Référence de publication: 2012020016/17.

(120025068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Elm Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019948/9.

(120025463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Elm Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019949/9.

(120025464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Ereme S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 6.152.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019950/10.

(120024865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Etudes et Formation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 77.372.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019951/10.

(120024863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---

**Euro-Physics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.068.

*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 27. Januar 2012*

Es wird beschlossen den Gesellschaftssitz mit Wirkung zum 1. Februar 2012 von 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg nach 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg zu verlegen.

Luxemburg, den 10. Februar 2012.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Référence de publication: 2012019952/12.

(120024963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

---